

**N° : DP 20/120**

## **DECISION DU PRESIDENT**

**POLITIQUE DE LA VILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION  
FAIRE ROUTE AVEC TOI (FRAT) POUR SON PROJET  
« INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES  
HEBERGEES DANS LE CADRE DU LIEU DE STABILISATION »**

### **Le Président de la Métropole**

**VU** le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association « Faire Route Avec Toi » (FRAT) ayant pour objet l'insertion et l'accompagnement vers l'accès au logement et l'emploi en particulier des personnes hébergées dans le cadre du lieu de stabilisation,

**CONSIDERANT** que la demande de subvention de l'association « FRAT », met en œuvre dans le cadre de son activité, auprès d'un public en situation d'exclusion, « un lieu d'hébergement »

**CONSIDERANT** que dans ce lieu est proposé un accompagnement social adapté aux personnes accueillies, portant sur l'accès aux droits et les freins à l'emploi comme la mobilité, la santé...,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la Métropole, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, de favoriser les actions de maintien ou d'accès à un logement accompagné d'un dispositif d'insertion vers l'emploi en direction des publics en grande difficulté (personne relevant de l'administration pénitentiaire, toxicomanes, alcooliques en réadaptation, sans domicile fixe et chômeurs longue durée),

**CONSIDERANT** qu'il convient de soutenir cette action en attribuant à cette association une subvention pour la réalisation de son projet,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** à l'association « Faire Route Avec Toi » (FRAT) une subvention d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros).

## **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits à l'opération N°62 article N°65748, Budget 2020 Habitat.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **07 MAI 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

